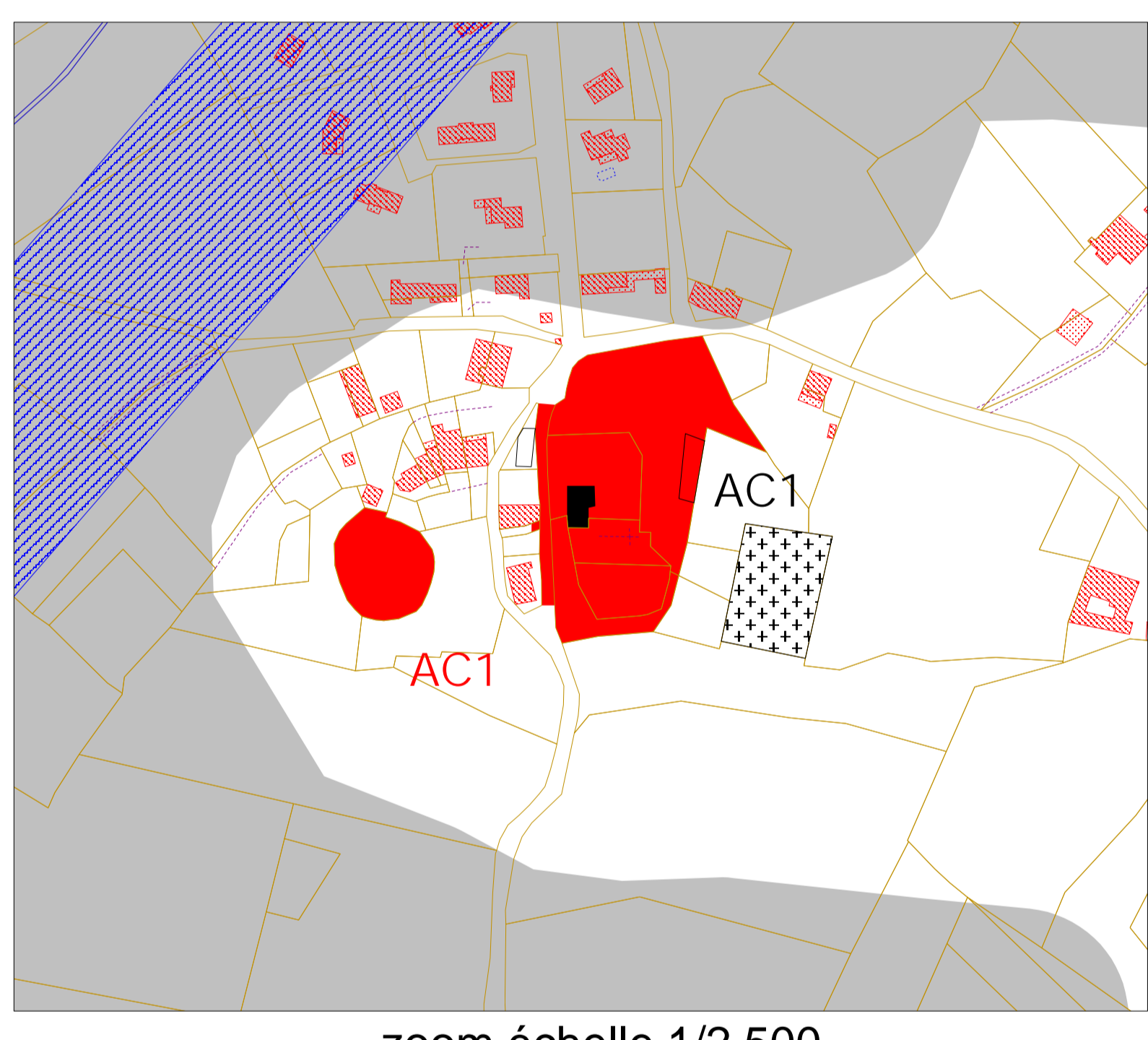
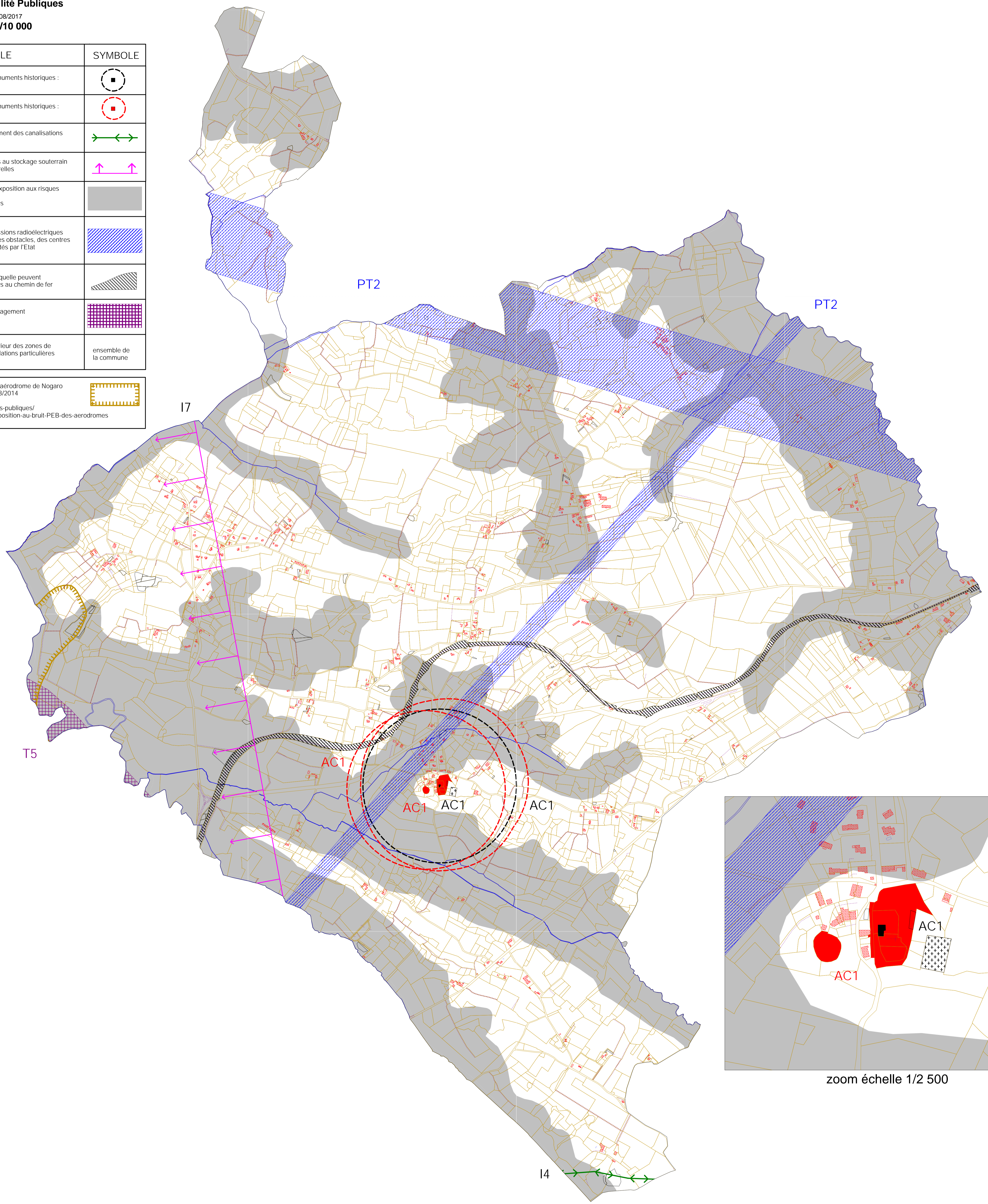


Servitudes d'Utilité Publiques

Mise à jour du 04/09/2017
 échelle 1/10 000

CODE	INTITULE	SYMBOLE
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques : -- classés	
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques : -- inscrits	
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	
I7	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz dans des formations naturelles	
PM1	Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles -- retrait gonflement des argiles	
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	
T1	Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer	
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires)	
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières	ensemble de la commune

PEB Plan d'Exposition aux Bruits de l'aérodrome de Nogaro
 arrêté n°2014-080-0008 du 21/03/2014
<http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit/Plans-d-exposition-au-bruit-PEB-des-aerodromes>



zoom échelle 1/2 500